

**\* PLFSS 2026**

Le 2ème vote (définitif) du PLFSS à l'assemblée nationale aura lieu la semaine prochaine.

**Il peut encore y avoir des changements dans le texte définitif !!**

- Les franchises ont été retirées mais peuvent revenir par décret/ordonnances.
- l'ONDAM global augmente par rapport à ce qui était prévu initialement (3,1% au lieu de 1,6% ) mais surtout pour l'hôpital, l'ONDAM ville reste à + 0,9% par rapport à 2025 (la seule augmentation de l'ONDAM ville étant les 150 millions pour France Santé)
- France Santé : labellisation des MSP sans connaître le cahier des charges avant la signature, attention l'enveloppe est belle (maxi 50000€) mais contre quelle contrepartie ? Méfiance !!
- L'alimentation du DMP reste obligatoire sous peine de pénalités
- 4<sup>e</sup> année de MG (article 21) : la rémunération des DJ et des MSU toujours floue
- baisse unilatérale des tarifs par la CPAM : l'article 24 a été retiré mais attention l'article 26 ter indique que la décision finale revient quand même au DG de la CNAM.

**\* Loi lutte contre fraude**

La MSO obligatoire toujours présente dans ce projet et sera débattue en janvier (vote le 13 janvier)

**\* Grève :**

Nous vous proposons/proposerons rapidement plusieurs affiches pour vos salles d'attente.

Le QR code permet aux patients d'envoyer directement un message aux députés et sénateurs de votre département.

**Le mot d'ordre du blocage des agendas « à partir du 5 janvier » est maintenu** pour le moment dans l'attente des évolutions du texte et des dernières navettes législatives. Nous vous tiendrons au courant.

**La date de la manifestation a été modifiée en intersyndical : samedi 10 janvier à Paris.**

**Autres moyens d'action** : dès maintenant ou en tout cas dès le 5 janvier :

- **Stop alimentation DMP !**
- **Arrêts longs plus de 3 mois** (voire à chaque arrêt si vous le souhaitez) : bien indiquer dans le motif « **sous réserve de l'approbation du médecin conseil** »
- **Pour vous protéger, et pour alerter** : envoyer sur la nouvelle messagerie 'contacter un médecin conseil' le message suivant : « **la CNAM souhaitant une MSO obligatoire, je vous laisse le soin de vérifier la pertinence de cet arrêt maladie** »
- **Informez vos patients et vos confrères !**